

PLAN LOCAL D'URBANISME

GUCLAN

Qu'est-ce que le PLU?

Le PLU est le "document guide" à l'échelle communale. Il permet de prévoir l'aménagement de la commune et d'orienter son développement pour les années à venir.

Le PLU doit intégrer les **multiples thématiques de l'ur-banisme**, de l'habitat, des déplacements, en passant par l'économie, la vie sociale et l'environnement, et tenir compte des lois en vigueur, ainsi que des projets supra-communaux.

Au final, le PLU fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol et répond aux questions concrètes du quotidien : où peut-on construire? Quels bâtiments peut-on réaliser? Quelles règles d'architecture doit-on respecter?...

Qu'est-ce que le PADD?

Le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, constitue la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme. Il est d'abord l'expression d'un projet politique, qui traduit la volonté des élus de définir, de conduire et d'orienter l'évolution de la commune à moyen et long terme.

Le PADD doit imaginer et dessiner le Guiclan de demain, dans une perspective de développement durable et le souci de l'intérêt général. exercice encadré, en premier lieu par la loi. En effet, le PADD doit refléter et intégrer une série de normes législatives : loi Solidarité et Renouvellement Urbains, lois portant Engagement National pour l'Environnement, dites lois Grenelle., et dernièrement Loi ALUR. Le PADD, projet communal, doit également s'inscrire dans une logique supra-communale, aujourd'hui structurée autour de multiples projets d'aménagements, dont le SCoT* du Léon, et le SAGE* Léon-Trégor.

*Schéma de Cohérence Territoriale *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LES 3 AXES DU PA.D.D. DE GUICLAN

Continuer le développement maîtrisé de l'urbanisation tout en répondant aux besoins des habitants

Maintenir et conforter le tissu économique local

Agir pour une meilleure protection de l'environnement tout en préservant le cadre de vie des habitants

